

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 11 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	—	—	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	—	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.

  

<b>Train de marchandises régulier :</b>	Départ de Cahors — 5 h. 4 <sup>m</sup> matin.	<b>Train de foire :</b>	Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin.
	Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir		Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.

## SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

## L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

# LÉON GAMBETTA

### CAHORS

On souscrit au bureau du Journal.

## STATUE DE LÉON GAMBETTA

Un sculpteur bien connu vient d'exécuter, pour la maison d'objets d'art David, de Paris, une statuette de Gambetta, de 60 cent. de hauteur, qui est un véritable chef d'œuvre comme vérité, expression, énergie de la pose et comme fini.

Nous en avons reçu un beau spécimen que nous avons exposé dans nos bureaux.

Nous engageons vivement les amis de l'illustre et regretté compatriote, en même temps que les amis de l'art, à venir voir cette belle œuvre, digne de l'artiste M. Gaudet, et du sujet qu'il a si magistralement traité.

Prix : **30 fr.** au bureau du Journal.

Cahors, le 20 Mars

## La journée du 18 mars à Paris

Aucun incident ne s'est produit dans la journée.

Dès le matin, de nombreux voyageurs passaient dans les gares de chemins de fer et aux stations de tramways et omnibus de banlieue,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (34) du 20 Mars 1883.

## LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

*Omnia vincit amor*

S'abattant d'un seul coup, elle roula évanouie sur le corps de Béatrice.

Roberts la souleva dans ses bras, l'étendit sur un divan; elle y resta longtemps privée de sentiment; la secousse avait été terrible.

Cet acte d'énergie la terrassait. Les soins éclairés qui lui furent prodigués eurent raison de cette crise; elle revint à elle. Se souvenant de ce qui s'était passé, elle jeta les bras autour du cou de son père, qui la couvrait d'ardentes caresses, et fondit en larmes.

Béatrice resta huit jours entre la vie et la mort; la blessure était grave, mais ainsi que l'avait dit Roberts, à dix-sept ans, on a en soi une vitalité qui défie la mort.

La jeune femme se remit peu à peu sous l'influence des soins éclairés que lui prodigua Roberts; il fut assez heureux pour la voir renaître d'heure en heure.

Lorsque Béatrice fut remise, on lui raconta le sublime dévouement de Diane; elle la fit

désireux d'éviter les dangers résultant des troubles annoncés. Néanmoins, un calme complet a régné partout.

On a fait enlever quelques drapeaux rouges, placés le matin à la première heure.

Les matinées théâtrales regorgent de monde. Sur les boulevards extérieurs on ne remarque absolument rien d'anormal.

Les quartiers excentriques de Belleville, de Ménilmontant et de Montrouge, ont conservé leur physionomie habituelle.

A la Villette, il y a fête foraine sur le boulevard. Beaucoup de curieux sont attirés par les spectacles forains et les jeux en plein vent. Mais cette foule n'a nullement l'air belliqueux.

Partout de nombreux promeneurs, séduits par un magnifique soleil, circulent paisiblement, humant les écloves printanières.

Les rapports venus des communes suburbaines constatent également un calme parfait.

On annonce que MM. Rochefort, Clémenceau et Clovis Hugues, ont quitté Paris afin de ne pas être accusés de participer aux manifestations annoncées.

Les nouvelles de la Province ne constatent que la tranquillité. A plusieurs banquets de la soirée, les orateurs ont fait l'apologie de la Commune; il n'y a eu aucun incident.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 Mars.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.  
L'ordre du jour appelle la discussion des crédits supplémentaires extraordinaires.

M. Haentjens critique le projet.  
M. Tirard répond que le gouvernement est obligé de convertir les fonds des Caisses d'épargne

demander. L'attirant sur son cœur, elle lui dit les paroles les plus tendres, la bénissant au nom du duc Philippe du bien qu'elle lui avait fait.

Diane embrassa tendrement sa cousine et lui ordonna d'être bien raisonnable pour guérir vite.

XXXVIII.

Trois semaines se passèrent; la jeune femme se levait, commençait à marcher; on pouvait espérer un peu de calme, lorsque des symptômes de faiblesse se manifestèrent à nouveau. Roberts, qui était aux aguets, l'examina longuement; son front plissé se dérida. Se dirigeant vers le cabinet du prince, il lui dit en entrant :

— Il nous arrive du nouveau, mon cher ami!

— Quoi donc? qu'est-ce encore?

— Rassurez-vous, ce n'est rien de fâcheux: Béatrice va devenir mère.

— Ah! c'est un nouveau malheur pour la pauvre enfant.

— Non, je compte sur ce grave événement pour changer les pensées de cette jeune femme; elle se consume dans une tristesse profonde; elle aime son mari plus qu'au premier jour; le devoir qu'elle va être forcée de remplir, la vue de ce petit enfant achèveront de la guérir.

— Dieu vous entende! ami, c'est une situation bien délicate pour une femme aussi jeune, privée de son guide naturel, j'ai des

en dette consolidée. Que ce soit en 3 0/0 amortissable ou en 3 0/0 perpétuel, l'effet est le même.

Il y a toujours eu et il y aura toujours des crédits supplémentaires; mais le gouvernement s'efforce de les réduire au strict nécessaire. Beaucoup de lois votées sur l'initiative parlementaire l'entraînent à des dépenses auxquelles il faut bien fournir.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Haentjens critique les crédits supplémentaires demandés pour le personnel de l'administration centrale des finances.

Le crédit est adopté.

M. Haentjens, à propos du crédit extraordinaire de 50.000 francs demandé pour l'exposition d'Amsterdam, fait remarquer que ce crédit est le troisième pour cet objet et que le second n'a pas été voté par les Chambres.

M. Ribot défend le crédit ajoutant que les frais du personnel n'ont pas paru à la commission disproportionnés avec l'importance de la manifestation industrielle qu'il s'agit de faire à Amsterdam. (Très bien !)

Le crédit est voté.

M. Méline combat la réduction affectée par la commission sur le service des forêts. La loi sur la restauration des terrains en montagne nécessite une augmentation du personnel.

Le chiffre de la commission est adopté.  
L'ensemble du projet est adopté par 415 voix contre 5.

LA CAISSE DES ÉCOLES.  
M. Roche dépose un rapport sur un crédit de 20 millions pour la Caisse des écoles, amendé par le Sénat. Il demande la discussion immédiate.

Après une courte discussion, les seuls articles amendés par le Sénat sont mis aux voix et adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 416 voix contre 30.

L'ORGANISATION JUDICIAIRE EN TUNISIE.  
M. Ribot dépose un rapport sur le projet portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 220,000 francs pour l'organisation judiciaire en Tunisie.

Le projet est adopté par 359 voix contre 85.

Séance du 19 mars.

M. de Baudry-d'Asson dépose une proposition ayant pour objet de venir au secours des

remords, je vous l'assure, de l'avoir mariée à ce fou furieux. Je croyais le connaître, la nature humaine est si complexe, qu'elle détecte parfois les meilleurs observateurs.

Les mois s'écoulèrent dans un calme relatif, rien ne semblait troubler en apparence, mais une tristesse profonde pesait sur tous les fronts.

Diane ne parlait plus de la terrible scène, elle couvrait sa vengeance et avait juré qu'elle réduirait Raoul à leur demander pardon de ses indignes soupçons.

Un jour, elle interrogea Béatrice, la jeune femme lui répondit qu'elle était trop jeune pour pouvoir comprendre de semblables infamies, elle ajouta avec une tendresse profonde dans la voix :

— Lorsque tu seras une femme, ma Diane bien-aimée, tu sauras tout. J'accepterai l'appui que tu m'offres, nous portons toutes deux le même nom, nous nous unissons pour le faire respecter.

Diane se rendit aux idées de Béatrice, elle enferma en elle-même son ressentiment, il n'en devint que plus terrible.

Une seule chose lui paraissait incroyable : c'est que Béatrice, qui parlait de faire respecter son nom, ne trouvât pas une parole de blâme pour l'homme qui l'avait si indignement traitée.

Incapable de se contenir davantage, elle dit enfin :

— Est-ce que par hasard, tu l'aimerais encore cet homme?

ouvriers de Paris. Il demande l'urgence pour qu'elle puisse être renvoyée aujourd'hui au Sénat. On porte à 100,000 le nombre des travailleurs que le chômage réduit à la misère, et ce n'est pas avec des lames de sabre qu'on nourrit le peuple. (Rires.)

Ma proposition tend à l'ouverture d'un crédit de 2 millions qui serait réparti par une commission de patrons et d'entrepreneurs. (Bruit.)

M. Ferry président du Conseil, proteste contre l'exagération de cet exposé de la crise qui s'étend malheureusement sur une grande partie de l'industrie parisienne, celle du mobilier, mais non sur l'industrie du bâtiment. Ce n'est pas au moment où s'ouvre sur le quartier Marbeuf un chantier qui représente plus de 50 millions de dépense qu'on peut parler de la crise du bâtiment. Il n'y a donc pas à redouter les conséquences désastreuses que l'on vient de produire.

L'urgence est repoussée.

M. Lefèvre développe son interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer les libertés politique et religieuse des travailleurs.

M. Jules Ferry déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté par 294 voix contre 116.

M. Henry Maret dépose une proposition tendant à la proclamation de l'amnistie pour tous les crimes et délits politiques de la presse, des réunions et des Associations.

Après une réplique de M. Waldeck-Rousseau, la Chambre repousse, par 399 voix contre 83, le passage à la discussion des articles.

M. Daynaud questionne M. Tirard au sujet du bruit d'un emprunt de 200 millions qui serait fait dans une quinzaine à la Banque de France. (Bruit.)

Il demande quelles sont les intentions du ministre à cet égard.

M. le Ministre répond qu'il ne pourrait sans inconvénient donner des explications sur les opérations financières qu'il se propose de faire.

Toutefois, il explique que le gouvernement a négocié avec la Banque 120 millions d'obligations sexennaires, à échéance de six mois à un an.

M. Daynaud dit que c'est un emprunt déguisé que le gouvernement ne devait pas faire sans l'as-

Béatrice baissa la tête, rougissante.

— Oui, Diane, je l'aime; mon amour a augmenté depuis ce fatal événement.

Diane se redressa frémissante.

— Ah! par exemple, voilà qui est fort. Cet homme t'insulte, il t'assassine, et ton amour redouble. Si c'était à moi que pareille chose fût arrivée, vois-tu, une fois rétablie, je me serais mise à la recherche de ce brillant chevalier : à la première entrevue je lui aurais logé une balle dans la tête, sans scrupule sans remords, comme on tue un chien enragé pour l'empêcher de mordre.

— Hélas Diane, tu raisonnes comme une enfant; tu ne connais pas l'amour, tu ne sais pas à quel point il envahit l'âme, à quel point il manque de logique; l'amour, enfant, se sent et ne se discute pas.

— Me préserve le ciel de tomber jamais dans de pareilles chaînes! Je ne puis croire que l'amour, qui fait faire de si grandes choses, altère ainsi le sentiment du juste et de l'injuste; en tout cas, je t'aime assez pour te pardonner les faiblesses; tu me permettra bien à ton tour de te dire ma haine pour cet homme. Je ne lui rendrai mon estime que le jour où je le verrai à tes pieds, implorant son pardon; aux miens, me demandant d'oublier l'insulte qu'il a osé nous faire.

(A suivre)



sentiment de la Chambre.

M. Tirard explique qu'il a retiré de la Caisse des dépôts et consignations des obligations à la suite de la consoulation des fonds des Caisse d'épargne.

Le ministre a négocié ces obligations à la Banque et il a préféré cette opération à une émission de bons du Trésor.

La Chambre s'ajourne au 19 avril.

**SÉNAT**

Séance du 17 mars

**ORGANISATION DE LA TUNISIE.**

M. Barthélemy Saint-Hillaire, présente son rapport sur le projet d'organisation française de la Tunisie. Il déclare que la commission propose d'adopter le projet tel qu'il revient de la Chambre.

Après les observations de MM. de Gavardie et Faye, les articles 1 à 19 sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté.

**UN ASSENEUR AU SÉNAT.**

M. Denis lit son rapport sur le crédit pour l'installation d'un assenseur.

M. Hervé de Saisy demande le renvoi de la discussion à la rentrée.

M. Testelin défend le projet. Il est naturel de se préoccuper de la santé des sénateurs, qui n'ont pas tous la prétention d'être jeunes et d'avoir le cœur et les poumons en excellent état. (Rires).

La discussion est renvoyé après la rentrée.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET FAITS DIVERS.**

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le Jeudi Saint.

**Election de Figeac**

Inscrits 25,529. — Votants 20,749.

Calmon.....	8,751
Rozières.....	6,542
Soulbac.....	5,416

Il y a ballottage.

Le résultat de l'élection de Figeac est aussi favorable qu'on pouvait l'espérer en présence de la multiplicité des candidatures.

Si les candidats ont souci du succès de la cause républicaine, leur conduite est désormais bien simple; ils doivent se désister en faveur de celui d'entr'eux qui a eu le plus de suffrages et ne pas ouvrir la voie, par leurs divisions, à quelque candidature réactionnaire qui pourrait bien surgir au 2<sup>e</sup> tour.

Nous faisons donc appel au patriotisme de tous. Aujourd'hui que l'amour-propre de chacun doit être satisfait par le nombre de voix très respectable obtenues, il faut voir les choses de plus haut et s'immoler de bonne grâce pour le bien public. Nous n'attendons rien moins du dévouement de MM. Rozières et Soulbac à la cause républicaine.

**UN PROJET UTILE**

**II**

Nous répondrons à ceux qui craignent de voir la ville s'engager dans des dépenses excessives, que le projet proposé n'aurait rien de nuisible pour les finances communales, au contraire. L'avant-projet porte les frais de construction à 100,000 francs, 120,000 au plus. Or, le nombre des boutiques serait de 24, chacune de 5 mètres sur 5; chaque boutique serait accompagnée d'un sous-sol de 5 mètres sur 8, le tout construit dans les meilleures conditions de solidité et de confortable. Les sous-sols, en particulier, seraient mis parfaitement à l'abri de l'humidité. Enfin, comme on ne peut bâtir de cheminée en cet endroit, magasins et sous-sols seraient éclairés et chauffés au moyen du gaz; ce qui, pour le dire en passant, pourrait bien, par la contagion de l'exemple, augmenter notablement l'emploi du gaz dans notre ville et permettre ainsi une diminution du prix de ce produit, vraiment trop cher à Cahors, jusqu'à présent.

Mais, revenons à nos moutons. Des magasins établis dans ces conditions, ne peuvent être loués moins de 400 francs par an. Or, à ce prix, certainement inférieur à la vérité, c'est un revenu de huit pour cent que donnerait le capital engagé. Voilà qui est séduisant, et nous ne serions pas étonné que notre municipalité, qui

montre tant de zèle pour les intérêts de la ville, prit cette affaire sous son patronage.

Mais, si l'administration municipale ne peut ou ne veut, pour une raison quelconque, entrer dans cette voie, pourquoi une compagnie particulière n'entreprendrait-elle pas ce travail? Pourquoi les capitalistes cadurciens, qui ouvrent si volontiers, et quelquefois si légèrement, leur bourse à toutes les spéculations de France et de l'étranger, ne réserveraient-ils pas une partie de leur argent pour l'embellissement de leur ville, surtout avec la certitude d'en tirer un bon revenu? Nous leur croyons assez de patriotisme local et de bon sens pour ne pas hésiter. Notez bien qu'ils feraient d'une pierre deux coups; car non-seulement ils placeraient bien leurs capitaux, mais encore ils contribueraient à une œuvre d'utilité et d'agrément dont ils seraient les premiers à profiter personnellement, les capitalistes étant en général des hommes de loisir. Cette combinaison serait, en outre, très-avantageuse pour la ville, qui pourrait concéder le terrain pour un temps limité, par exemple pour 30 ans, à la condition que terrain et bâtisses lui feraient retour à l'expiration de ce terme. Ce délai serait largement suffisant pour permettre aux actionnaires de rentrer dans leur capital, au moyen d'un fonds d'amortissement qui serait prélevé chaque année sur le produit de l'entreprise.

Il y aurait encore une autre manière de procéder pour mener la chose à bonne fin, et cette troisième manière, nous devons dire tout d'abord que l'auteur du projet la préférerait aux deux autres. Ce serait d'intéresser à l'entreprise les ouvriers et entrepreneurs chargés des diverses parties de la construction, de telle sorte que l'édifice serait la propriété non des personnes ayant fourni seulement de l'argent, mais de ceux-là même qui auraient donné leur temps, leur travail et leur habileté pour mener à bien l'entreprise. On voit immédiatement l'avantage d'une pareille combinaison: c'est que les constructeurs devant être chargés aussi de l'entretien pendant tout le temps de la concession, mettraient à coup sûr tous leurs soins à fournir des matériaux de première qualité et à faire un ouvrage irréprochable sous tous les rapports. Ce serait en outre une occasion pour certains ouvriers de se produire et de mettre en relief leur connaissance du métier. Et qu'on ne dise pas que c'est là une idée chimérique; nous pourrions déjà citer plusieurs maçons, menuisiers, etc., qui seraient tous disposés à entrer dans l'affaire et à recevoir en payement, à la fin des travaux, un nombre d'actions proportionné à la valeur de leur ouvrage. Ceci montre en outre à quel point il est évident que l'entreprise doit être rémunératrice; puisque des hommes habitués à évaluer des constructions n'hésitent pas à prendre leur part des charges, certains qu'ils sont d'être payés, et au-delà, de leur travail.

Nous croyons avoir répondu à toutes les objections raisonnables que le projet pourrait soulever. Embellissement de tout un quartier de la ville, création d'une promenade couverte dont le besoin se fait sentir à Cahors, emploi profitable des capitaux, ainsi que du travail des ouvriers cadurciens, tels sont les principaux avantages que produirait la réalisation de cette idée. Tout cela n'est subordonné qu'à une condition, c'est que la ville consente à concéder pendant un certain nombre d'années une bande de terrain occupé actuellement, soit par des plantations qu'on est obligé de détruire, quand même; soit par des bazars que la galerie projetée remplacerait avantageusement, comme tout le monde en conviendra sans peine.

Est-il croyable, est-il possible que le conseil municipal entrave la réalisation d'une idée aussi utile? Evidemment non, et nous avons la ferme confiance que nos édiles seront les premiers à faciliter la mise en train de l'affaire. Ils auront ainsi bien mérité de leurs concitoyens.

**UN CADURCIEN.**

**MEURTRE AU CHANTIER DU MONTAT**

Le 18 mars 1883, vers minuit, le nommé Laurent (Engène), âgé de 28 ans, cabaretier au lieu de Poozergues, commune du Montat, canton de Cahors, a été tué à la suite d'une discussion, par le sieur Baudino (Laurent), sujet italien, qui a frappé sa victime de plusieurs coups d'une canne à lance.

Baudino a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Cahors.

Le ministre de l'instruction publique vient de faire parvenir à tous les proviseurs de lycées, principaux de collèges et à tous les directeurs d'écoles et d'institutions, l'ordre de consacrer une demi-heure, une fois au moins par mois, à entretenir les enfants au sujet de la protection qu'ils doivent accorder aux petits oiseaux.

Les maîtres feront connaître à leurs élèves qu'il est interdit de dénicher les oiseaux, et que non seulement ils peuvent être punis d'emprisonnement, mais que leurs parents, qui sont responsables civilement, peuvent être condamnés à une forte amende.

**ENTRÉE A TOULOUSE DU GÉNÉRAL LEWAL.**

« Le général est arrivé à cheval de Montauban; il a été reçu, à une heure à l'entrée du faubourg des Minimes, par les généraux Peychaud, commandant la 34<sup>e</sup> division; Jamais, la 68<sup>e</sup> brigade d'artillerie, et les officiers composant l'état-major du 17<sup>e</sup> corps d'armée.

« Les troupes composant la garnison de Toulouse, rendaient les honneurs militaires; elles étaient échelonnées sur tout le parcours des Minimes au grand quartier général, en suivant la ligne des boulevards. »

On nous écrit de Cajarc :

Un bateau chargé de fer destiné à la construction du pont de Lagarrigue, près Cajarc, s'était enfoncé à l'entrée de l'écluse de Cénévières. Grâce à un habile plongeur muni d'un scaphandre on a pu le renflouer et resaisir toutes les pièces tombées hors du bateau. Celui-ci appartenait à M. Cayla, de Cahors.

On nous télégraphie d'Alger :

Nous subissons en ce moment, en Algérie, une température absolument anormale.

Ce matin, les toits des maisons d'Alger étaient recouverts d'une légère couche de neige, d'ailleurs promptement disparue.

Les sommets de la chaîne du Petit-Atlas apparaissaient également couronnés de blanc.

On télégraphie de Lagonat que la couche de neige tombée dans cette ville atteint d'une épaisseur de vingt centimètres. Depuis plus de vingt ans, on n'avait constaté un froid aussi rigoureux.

**UN VÉRITABLE SIÈGE**

On télégraphie d'Alger, le 10 mars, au Petit Marseillais :

Une ferme, située à quelque distance du village de Sig, département d'Oran, a été attaquée, le 5 mars dernier, par une troupe de 12 arabes pillards.

Il était onze heures du soir, quand ceux-ci brisèrent les fenêtres du rez-de-chaussée. Le propriétaire de la ferme, M. Thévenot, sortit avec un domestique. Mais l'un et l'autre furent atteints par deux balles et durent rentrer.

Toutefois, voyant les assaillants si nombreux, M. Thévenot fit rentrer au premier étage tout son personnel, qui se composait de deux hommes et de deux femmes. Une barricade fut organisée. Avec des fusils en mauvais état, les colons durent soutenir un véritable siège à la baïonnette contre des Arabes bien armés.

Un moment, les brigands abandonnèrent la position, grâce à une ruse de M. Thévenot, qui feignit d'avoir reçu du secours; mais ils revinrent bientôt à la charge, achevèrent de briser les croisées du rez-de-chaussée et tentèrent l'assaut du premier étage.

Ils furent repoussés par M. Thévenot, qui, moins blessé que les siens, défendit l'escalier à la baïonnette, marche à marche, pendant que les femmes prodiguaient leurs soins au domestique, atteint très-grièvement.

M<sup>me</sup> Thévenot, armée d'un sabre, défendit avec acharnement les deux pavillons de l'habitation. Un d'eux fut envahi par les assaillants, mais la barricade résista à tous leurs efforts et il durent se contenter de piller le rez-de-chaussée.

Les époux Thévenot, qui se sont si vaillamment défendus, sont tous deux sexagénaires.

On nous signale l'acte de dévouement suivant :

Le 10 mars 1883, à 12 h. 35 minutes du soir, heure d'arrivée du train n<sup>o</sup> 19 de Limo-

ges; Bretonnelles, Jean, homme d'équipe à la gare de Brive, voyant le danger certain que courait le sieur Clauzet qui se trouvait alors au milieu de la voie, à 1 m. 50 de la machine en marche, se précipita sur lui pour lui porter secours. Grâce au sang froid du jeune Bretonnelles, le sieur Clauzet a échappé à une mort certaine.

Nos félicitations à ce courageux jeune homme qui, nous l'espérons, sera récompensé comme il le mérite; son frère a déjà obtenu une médaille pour un fait semblable.

**Dernières Nouvelles**

Londres, 16 mars.

Aucune découverte n'a été faite jusqu'à présent relativement aux auteurs de l'explosion. Le gouvernement a offert une récompense de 1,000 livres de sterling à quiconque indiquera la trace des coupables.

Le lieu de l'explosion a été visité hier, par une foule énorme. Parmi les visiteurs on a remarqué le prince de Galles, le duc et la duchesse Donnan, M. Gladstone et M. Hartington.

Le Gaulois dit que le général Frébault a présenté au général Thibaudin un fusil mitrailleur tirant trente coups par minute, inventé par un abbé, vicaire à Paris.

Le mouvement judiciaire qui est en préparation à la Chancellerie, ne paraîtra que vers le milieu des vacances de Pâques. Ce mouvement doit porter sur la Cour de cassation, sur les Cours d'appel et sur les tribunaux. Il serait précédé d'un mouvement relatif aux justices de paix.

Une centaine d'élèves, expulsés du Lycée Louis-le-Grand, habitant les environs de Paris, sont rentrés dans leurs familles. Quant à ceux qui sont du Midi, par exemple, et il y en a un assez grand nombre, ils attendent avec impatience le moment de quitter Paris, où leur séjour devient impossible, par suite du manque absolu d'argent.

Au Lycée, tout est rentré dans l'ordre. Par mesure de précaution, deux agents sont en faction près de la porte d'entrée et deux autres sont en permanence chez le concierge.

Rien n'est encore décidé au sujet des mesures définitives qui doivent être prises à l'égard des trois cents et quelques élèves licenciés. On dresse une liste très exacte, et en regard du nom de chaque élève, on inscrira les notes concernant la conduite et la part qui lui incombe dans la révolte de ces deux jours.

Des démarches sont faites par quelques parents auprès du ministre de l'instruction publique pour que leurs fils ne soient pas expulsés de l'université.

On sait que cette mesure, très rigoureuse, ferme les portes de tous les établissements de l'Etat à tous ceux qui en sont frappés. On annonce que cette dernière mesure ne serait appliquée qu'à une cinquantaine d'élèves.

**LA CONVERSION DE LA RENTE**

On lit dans la France :

« La conversion paraît définitivement résolue. La date seule resterait à fixer. »

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 MARS**

(Aube), arrondissement de Nogent-sur-Seine.

MM. Casimir Périer, rép.....	5,263
Charonnat, rép.....	3,508

**Bourse de Paris.**

Cours du 20 Mars.

Rente 3 p. %.....	81.20
— 3 p. % amortissable.....	82.55
— 4 1/2 p. %.....	111.00
— 5 p. %.....	114.85

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris 17 mars 1883

Les tendances du marché n'ont subi aucune modification appréciable; il est vrai que les avis des places étrangères sont moins satisfaisants. A Londres on a été mal impressionné par l'explosion qui a eu lieu avant-hier au ministère du gouvernement local et quelques acheteurs ont cru sage de procéder à des allègements des positions. Chez nous, le 3 0/0 reste à 81 45, l'amortissable



à 82 55, et le 5 0/0 115 22.

Le Foncier se tient à 1,357; la Banque de Paris à 1,040; le Lyonnais à 567; le Mobilier Espagnol à 380.

Les actions des chemins de fer sont lourdes bien que leurs recettes soient très satisfaisantes. C'est ainsi que pour la 9<sup>e</sup> semaine le Lyon gagne 257,565 francs sur son ancien réseau et 40,690, sur le nouveau; le Nord 112,803 sur l'ancien et 5,589 sur le nouveau; l'Orléans 92,185 sur l'ancien et 71,360 sur le nouveau; l'Est 77,478 sur l'ancien et 145,401 sur le nouveau; l'Ouest 21,861 sur l'ancien et 42,458 sur le nouveau; le Midi 80,858 sur l'ancien et 42,664 sur le nouveau.

Un décret en date du 14 mars, rendu sur la proposition du ministre des finances, autorise l'inscription au grand-livre de la dette publique, section de rentes 3 0/0 amortissables par annuités, de la somme de rente nécessaire pour assurer la consolidation des capitaux de la dette flottante, jusqu'à concurrence de douze cents millions de francs.

Lesdites rentes seront semblables à celles qui ont été créées conformément aux conditions fixées par les décrets du 16 juillet 1878 et 7 mars 1881.

Cette inscription est faite en exécution de la loi portant fixation du budget des dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1883.

Revue Agricole

LES CRESSONNIÈRES ARTIFICIELLES

C'était pendant la campagne de 1809 à 1810, un chirurgien de l'armée française, M. Cardon, se trouvait aux environs d'Erfurt. Il remarqua, dans une promenade qu'il fit aux environs de la ville, une herbe vive qui persistait à pousser malgré la neige et le froid.

C'était du cresson.

Quelques jours après, M. Cardon rencontra un habitant du pays, chargé d'une hotte chargée de cresson. Celui-ci lui apprit que cette plante était pour Erfurt une source de revenus considérables.

De retour en France, M. Cardon songea à établir des cressonnières artificielles.

Il fit venir un cultivateur d'Erfurt et établit la première cressonnière artificielle à Saint-Léonard, entre Senlis et Chantilly. Ceci se passait en 1812.

Dès lors la vogue fut immense.

Après Saint-Léonard, une autre cressonnière fut créée à Saint-Gratien, puis à Saint-Denis, Enghien, Bellefontaine, Luzarches, Saucy-le-Grand, Davy et Gonesse se mirent à cultiver la santé du corps.

Une cressonnière se compose de plusieurs fosses ayant chacune une largeur de quatre mètres environ et cinquante centimètres de profondeur.

Le terrain qui convient le mieux est une terre argileuse ou siliceuse placée à proximité d'une source naturelle ou artificielle disposée de manière à pouvoir submerger les fosses à volonté.

L'eau est introduite par l'une des extrémités de la fosse au moyen d'un tuyau de huit centimètres de diamètre; un second placé plus bas que le premier, laisse échapper l'eau qui se renouvelle sans interruption.

On sème au printemps ou on multiplie, ce qui est préférable, des boutures faites en août. Pour garnir la fosse, on prend les plus belles tiges, que l'on pose tout simplement sur le sol; quand elles sont suffisamment enracinées, c'est-à-dire au bout de quinze jours environ, on introduit dans la fosse de vingt à vingt-cinq centimètres d'eau.

On peut quand la saison est favorable, exploiter une fosse tous les dix jours.

Lors de la seconde coupe, on étend sur le fond des fosses une couche mince de fumier de vache bien consommé, en ayant soin de la fouler légèrement.

Quand on procède à la cueillette, il faut éviter avec le plus grand soin de déchausser ou d'arracher le plant.

Lorsque les herbes sauvages envahissent la cressonnière on les enlève.

Tous les ans, on procède au curage des fosses, on retire la vase, on arrache les vieilles plantes; puis, après avoir placé une couche de fumier, on place de nouvelles boutures.

La consommation du cresson exige, pour Paris seulement la culture de plus de 1,200 fosses, qui donnent treize cent mille bottes.

La vente du cresson peut être évaluée, en moyenne, à 1,800,000 de francs.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

**LE VIN DE G. SEGUIN**, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 278, rue Saint-Honoré.

AVIS IMPORTANT. — N'acceptez comme véritable **FER BRAVAIS**, que les flacons renfermés dans des étuis portant l'étiquette avec la signature R. BRAVAIS imprimée en rouge.

LA MONARCHIE

Libérale et parlementaire

Revue politique paraissant tous les samedis

Huit pages de texte, grand in 4<sup>e</sup>, papier de luxe

Directeur politique : HIPPOLYTE OLIVIER

Ancien rédacteur en chef de l'Echo Lorrain, de Nancy, et du Drapeau Tricolore, de Rennes.

BUREAUX A PARIS, 70 BOULEVARD SAINT-MICHEL

Abonnements : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. On s'abonne par un mandat poste à l'ordre de M. Hippolyte Olivier.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors.

VENTE

SUR LICITATION

AVEC ADMISSION

DES ÉTRANGERS AUX ENCHÈRES

Adjudication fixée au onze avril mil huit cent quatre-vingt-trois, devant M. Dupuy, juge au tribunal civil de Cahors.

Par jugement rendu par le tribunal de première instance de Cahors, le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt deux, il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés.

Ce jugement a été rendu entre :

1<sup>o</sup> M. Paul Lacoste de Fontenille; 2<sup>o</sup> M. Jean-Baptiste Lacoste de Fontenille; 3<sup>o</sup> Dame Jeanne-Marie Lacoste de Fontenilles et M. le Baron Marie-Philomène Emmanuel de Roussy, son mari, tous propriétaires habitants et domiciliés de la ville de Cahors, demandeurs ayant M<sup>e</sup> Delbreil pour avoué.

Et M. Adrien-François Gaëtan Arthur de Valon, député du Lot, et dame Claire-Marie-Pauline Lacoste de Fontenilles, son épouse, habitants et domiciliés de la ville de Cahors, ledit M. de Valon pris tant en sa qualité personnelle, que pour autoriser son épouse et encore comme tuteur légal de demoiselle Jehane-Marie-Pauline-Joséphine de Valon, sa fille mineure, issue de son premier mariage avec feu dame Joséphine Lacoste de Fontenilles, défendeurs ayant M<sup>e</sup> Billières pour avoué.

Biens à vendre

Les immeubles dont la vente a été ordonnée par le jugement précité consistent en le domaine du Bordial dont le chef-lieu d'exploitation est située dans la commune de Molières, mais qui se compose de divers immeubles situés dans les communes de Montferland, Cadouin, Cussac et Molières, le tout dans le département de la Dordogne, cantons de Cadouin et de Beaumont, arrondissement de Bergerac.

Ce domaine se compose : § 1<sup>er</sup> commune de Montferland; 1<sup>o</sup> d'un article en bois et Bruyère situé au lieu dit Cailladon, porté de la manière suivante à la section A du plan cadastral de la commune de Montferland; friche un hectare trente-un ares soixante-dix centiares, et bois chênes, quatre hectares cinq ares cinquante centiares.

§ 2<sup>e</sup> Commune de Cadouin, d'un article en nature de bois Bruyère et pâtis situé au lieu dit Ribellonne ou fond Chaude, commune de Cadouin, porté à la matrice cadastrale de ladite commune, section B sous les numéros 157, 158, 159, 170, 171, 217, 473 et 474, et d'une contenance totale de quatorze hectares cinquante-deux ares quatre-vingt-huit centiares; 3<sup>o</sup> d'un article en nature de terre et pré situé au lieu dit Croze ou grand pré porté à la matrice cadastrale de ladite commune de Cadouin, sous les numéros 10, 11, 12 P et 13 de la section D, pour une contenance de soixante ares cinquante-six centiares;

4<sup>o</sup> Un article en nature de terre, bois, pâtur et Bruyère, situé au lieu dit Tretaine, Croix du grand Guilhou et clos Carrat, porté à la matrice cadastrale de ladite commune section D, sous les numéros 74 P, 75, 75 bis, 76, 77 P, 79, 79 bis, 351, 352, 353 P, 354, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365 et 366 pour une contenance de dix-huit hectares quarante-deux ares dix-sept centiares.

§ 3<sup>e</sup> Commune de Cussac; 3<sup>o</sup> Un article en terres, prés, vignes, friches, moulins, autres bâtisses, étangs et pâtus, situé au lieu dit le Moulin et terre du Moulin, porté à la matrice cadastrale de la commune de Cussac, section B, sous les numéros 396, 397 P, 398 P, 399, 408 P, 409 P, 410, 411, 412, 413 P, 414, 415, 416, 416, 417, 417, 419, 418 P, 420, 421 P, 422, 423, 424, 425, 470 P, 471, 472, 473, 473, 475 P, 476, pour une contenance totale de trente hectares trente-un ares soixante-dix-sept centiares;

6<sup>o</sup> Un article en nature de prés terres, bois friches, ancien moulin pâtus et étang situé au lieu dit moulin de Fignié, commune de Cussac, porté à la matrice cadastrale de ladite commune, section B, sous les numéros 518 P, 520, 523 P, 524, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530 P, 531 P, pour une contenance totale de trois hectares dix-neuf ares quatre-vingt-treize centiares.

§ 4<sup>e</sup> Commune de Molières; 7<sup>o</sup> Un article en terre et bois situé au lieu Grand bois, porté à la matrice cadastrale de la commune de Molières, section A, sous les numéros 328, 329, 330 et 331 pour une contenance totale de trois hectares quatre-vingt-un ares cinquante-huit centiares;

8<sup>o</sup> Un article en nature de terres de châtaigneraie et bois taillis, châtaigniers, situé au lieu dit Pech Delsol ou Cros de l'Asse, porté à la matrice cadastrale de ladite commune de Molières, section A, sous les numéros 334, 338, 339, 340 P, 341 et 342 pour une contenance totale de vingt-huit hectares vingt ares quatre-vingt-quatre centiares;

9<sup>o</sup> Un immeuble en pré, taillis châtaigniers et

friche, situé au lieu dit la Planèze, porté à la matrice cadastrale de ladite commune, même section A, sous les numéros 900 P 902 P 903 P 1371 P pour une contenance totale de deux hectares cinquante-cinq ares sept centiares;

10<sup>o</sup> Un article en nature de terre et bois situé au lieu dit Planèze et porté à la matrice cadastrale de ladite commune, section C, sous les numéros 1387 P et 1388 pour une contenance de cinquante-huit ares quatre-vingt-douze centiares.

11<sup>o</sup> Un article en nature de terre, vigne et bois, situé au lieu dit Curadonne et porté à la matrice cadastrale de ladite commune de Molières, sous les numéros 900 P, 904 P et 905 de la section A et sous les numéros 1367, 1368 P et 1369 et 1370 P de la section G, pour une contenance totale de quatre hectares quatre-vingt-quatorze ares trente-cinq centiares;

12<sup>o</sup> Un article en nature de pré, terre, vigne, châtaigneraie, bois et friche, situé au lieu dit La Rangue, Bassoulade et Curadone, porté à la matrice cadastrale de ladite commune, à la section G, sous les numéros 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1343, 1344, 1345, 1347, 1348, 1349, 1350, 1352, 1353, 1354, 1355, 1356, 1357, 1358, 1359, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366 et 1414, pour une contenance de quatorze hectares cinquante ares vingt-neuf centiares;

13<sup>o</sup> Un article aujourd'hui tout en châtaigneraie, situé au lieu dit La Vignasse et compris sous les numéros suivants de la matrice cadastrale de ladite commune, section A, 907, 908 P et 910, pour une contenance de un hectare vingt-cinq ares cinquante-sept centiares;

14<sup>o</sup> Un article composé de bâtisses, patus, pré, terre labourable, châtaigneraie et vigne, situé au lieu dit Bordial-Haut, porté à la matrice cadastrale de ladite commune, section A, sous les numéros 956 P 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, et 985 pour une contenance de deux hectares onze ares onze centiares;

15<sup>o</sup> Un article composé de terres, vignes, châtaigneraie et bois situé au lieu dit la Garonne et combe des Andrès porté à la matrice cadastrale de la commune, section A, sous les numéros 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 956, 987, 988, 991, 993, 996, 1000 et 972 pour une contenance de dix-sept hectares, soixante-dix-neuf ares soixante-quinze centiares;

16<sup>o</sup> Un article composé de terres, vignes, bois et friches, situé au lieu dit Combe des Métayers et porté à la matrice cadastrale de ladite commune, même section A, sous les numéros 947, 948, 949, 989, 990, 997, 998, 999, 1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 936 et 942 pour une contenance de dix hectares quatre-vingt-dix ares seize centiares;

17<sup>o</sup> Un article en terre et vigne, situé au lieu dit Pièce de la Vigne, porté à la matrice cadastrale de ladite commune, section A, sous les numéros 933, 1010 et 1011, pour une contenance de trois hectares cinquante-un ares cinquante-quatre centiares;

18<sup>o</sup> Un article en terre, bois et friche située au lieu dit Lafontaine, porté à la matrice cadastrale de ladite commune même section A, sous les numéros 919, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020, 1021 et 1022, pour une contenance de deux hectares quatre-vingt-dix ares quatre-vingt-dix-neuf centiares;

19<sup>o</sup> Un article en pré et terre situé au lieu dit pré du Curé, et porté à la matrice cadastrale de ladite commune, même section A, sous les numéros 317, 318 et 318 bis, pour une contenance de un hectare soixante-un ares cinquante-neuf centiares;

20<sup>o</sup> Un article en prés, terre et bois situé au lieu dit les Barthes et porté à la matrice cadastrale de ladite commune, section A, sous les numéros 294, 295, 295 bis et 296 pour une contenance de trois hectares cinquante-quatre ares cinquante-un centiares;

21<sup>o</sup> Un article en terre, châtaigneraie et bois, situé au lieu dit Croix de Raquet et porté à la matrice de ladite commune, même section A, sous les numéros 304, 314, 315, 316 et 320, pour une contenance de deux hectares quatre-vingt-douze ares cinquante-huit centiares;

22<sup>o</sup> Un article en prés, terres, vignes, châtaigneraies, bois et grange, situé au lieu dit Ribettes et porté à la matrice cadastrale de ladite commune, même section A, sous les numéros 305, 307, 309, 310, 312, 313, 321, 324, 325, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 928, 957, 958 et 959, pour une contenance totale de vingt-quatre hectares seize ares quatre-vingt-treize centiares;

23<sup>o</sup> Un article composé de maison, granges, étables, patus, sol, aire et jardin, situé au lieu dit Bordial-Bas, porté à la matrice cadastrale de ladite commune, même section A, sous les numéros 322, 323, 931, 932, 934, 935, 937, 938, 939, 940, 941, 943, 944, 945, 946, 926, 927, 929 et 930, pour une contenance de soixante-seize ares cinquante-trois centiares.

La vente de ces immeubles sera faite dans la salle ordinaire des ventes, au palais de justice de Cahors, par devant M. Dupuy, chevalier de la Légion d'honneur, juge au tribunal civil de Cahors et commis à ces fins.

Elle sera faite en présence de M. le baron de Roussy, ci-dessus qualifié subrogé-tuteur de la demoiselle de Valon, mineure, lequel a été sommé à cet effet, par exploit de Calmèjane, huissier, en date du deux mars courant.

Elle aura lieu le onze avril prochain, à midi précis, en un seul lot sur la mise à prix de..... 110,000 fr.

S'adresser pour les renseignements aux avoués colicitants.

Fait à Cahors, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

Pour extrait certifié véritable, L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mars 1883, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Le receveur, Signé : DALAT.

VARIÉTÉS

LA COUR DES AIDES DE CAHORS

1642-1663 (1)

Par J. BAUDEL.

(Suite)

Ces députés présentèrent au Roi un placet dans lequel ils rappelaient les services rendus par la Cour des Aides, la fidélité qu'elle avait montrée en des temps difficiles, en exposant aussi combien il était funeste aux intérêts de ses membres de quitter une ville où ils avaient leurs intérêts et leurs affections, et où leurs familles étaient établies depuis longtemps.

Ces arguments qui ne manquaient pas de solidité firent impression sur l'esprit du premier ministre, et l'affaire traîna en longueur. Les habitants de Cahors croyaient avoir gagné leur cause, mais des considérations politiques et religieuses firent changer Mazarin d'avis.

Pour tenir en respect Montauban, dont la fidélité était incertaine, et qu'agitaient souvent des troubles excités par le fanatisme, on avait proposé d'y construire une citadelle. L'évêque, consulté par le ministre, fit observer que cette construction entraînerait à des dépenses excessives, et que la meilleure manière de contenir les Montalbanais était d'augmenter dans leur ville la population catholique. La translation de la Cour des Aides était un moyen assuré et facile de faire immédiatement venir à Montauban près de cinquante familles d'un dévouement éprouvé au Roi et à la Religion.

Ces idées furent acceptées, et l'édit fut signé à Fontainebleau, au mois d'octobre 1661. La Cour envoya aussitôt en députation vers le Roi le président Lefranc et le conseiller Chavaillat, mais tous leurs efforts furent inutiles et l'édit fut maintenu.

Il fut lu, publié et enregistré en la Cour des Aides de Cahors, le 7 janvier 1662.

Cependant la Cour ne tint sa première séance à Montauban, que le 3 février 1663, et la plupart des magistrats continuèrent à résider à Cahors. Ils montrèrent même tant de mauvaise volonté pour se déplacer que par arrêt du Conseil du 6 août 1666, cinq présidents et dix-huit conseillers furent supprimés. Le personnel de la Cour ne se composa plus, depuis lors, que de trois présidents, seize conseillers, deux avocats généraux et un procureur général.

Cette translation, si désirée d'un côté, si redoutée de l'autre, causa un dommage considérable à la ville de Cahors, en lui enlevant un certain nombre de familles distinguées, parmi lesquelles nous citerons les Darnis, les Boria, les Filhol, les Lefranc, les Dantine d'Hauterres, les d'Olive, les Saint-Géry, et porta un terrible coup à sa prospérité commerciale que devaient abattre complètement dans la suite, la destruction de son Université et la suppression de son privilège d'entrepôt pour les vins.

V.

Nous venons d'exposer sommairement l'histoire de la Cour des Aides pendant son séjour à Cahors. Sans entrer dans le détail des affaires jugées, nous avons dit sur quelles matières et dans quelles limites s'étendait sa juridiction. Puisqu'elle avait à examiner toutes les affaires relatives aux impositions, ce ne sera pas sortir de notre sujet que de montrer comment et d'après quel tarif les tailles devaient être établies.

La taille était réelle pour toute la généralité de Montauban, c'est-à-dire qu'elle s'imposait sur les fonds et non sur les personnes. Les nobles la payaient pour les fonds roturiers qui leur appartenaient, et les roturiers en étaient exempts pour les fonds nobles qu'ils possédaient. Le Roi ayant ordonné que cette généralité serait divisée et répartie en 12,000 feux qui seraient de 100 belugues chacun, on dressa avec exactitude par les ordres de l'intendant Pellot un tarif, c'est-à-dire un registre contenant la division et la consistance des communautés ou mandements taillables de chaque élection. On entendait par feu une certaine étendue de terre ou de maisons. Le feu était subdivisé en cent belugues, mot qui veut dire étincelle, mais qui signifie plutôt ici une famille ou cheminée, et la belugue elle-même se partageait en quatre quarts.

Comme la généralité de Montauban était taxée au xvii<sup>e</sup> siècle à 2,788,660 livres de taille, chaque feu représentait 232 livres 8 sous 7 deniers, et chaque belugue environ 23 livres 5 deniers.

Il ne s'agit ici que de la taille, c'est-à-dire de ce que nous appelons aujourd'hui la contribution foncière, car, si l'on comptait les autres redevances, vingtièmes, capitation noble ou roturière, capitation des officiers de justice, etc., on trouverait que leur total, pour la généralité, s'élevait à plus de douze millions. Et nous n'y faisons pas entrer les dîmes ecclésiastiques et les droits seigneuriaux. On peut donc évaluer à 1,000 livres les impôts directs de chaque feu.

Nous donnons ci-après le tarif d'après lequel étaient imposées les trois élections que formait le Quercy : Cahors, Montauban et Figeac. Elles comprenaient 3,721 feux, 97 belugues 2 quarts et payaient par conséquent environ 863,500 livres de taille.

Une copie manuscrite de ce tarif existe à la bibliothèque municipale de Cahors. Il se trouve aussi dans un Recueil intitulé : *Edits, déclarations et arrêts de la Cour des Aides de Montauban*, imprimé dans cette ville en 1752, sans nom d'auteur, et que son possesseur, M. Louis Greil, l'heureux bibliophile, a mis à notre disposition avec son obligeance accoutumée.

Nous avons cru utile de le reproduire, parce qu'il pourra être intéressant à consulter et servira à établir de curieuses comparaisons entre les impôts d'aujourd'hui et les tailles d'autrefois.

M.-J. BAUDEL,

Officier d'Académie, Censeur des études au Lycée d'Alger, membre de la Société des Etudes du Lot et de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

(1) Extrait de l'Annuaire du Lot 1883.

(A suivre).



« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES & ENFANTS**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,744 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre digne Revalescière. LÉON PEYLET, Instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1830.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 16; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

**BIBLIOGRAPHIE**

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du 10 mars 1883. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Transport de la force : Expériences du chemin de fer du Nord; Cornelius Hertz. — Recherches sur ses effets microphoniques; Th. du Moncel. — L'histoire de la télégraphie électrique (2<sup>e</sup> article); Aug.

Guerout. — Description de quelques dynamomètres nouveaux; G. Richard. — La lumière électrique dans les jardins d'hiver; C.-C. Soulages. — Applications de l'électricité à la manœuvre des signaux sur les chemins de fer; M. Cossmann. — Revue des travaux récents en électricité : Machine Compound à simple effet, construite par M. E.-D. Farcot pour l'actionnement des machines dynamo-électriques. — Sur la corrosion du cuivre dans les piles Daniell. — Conférence de M. Preece sur la télégraphie. — Aimantation du fer et de l'acier par la rupture. — Résumé des brevets d'invention; Dr Camille Grollet. — Faits divers.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro du 15 mars. — Chronique agricole. A. de Cérés. — Les fourrages verts. E. Lecouteux. — Le durham à Corbon. L. Grollier. — Faucheuses et moissonneuses. H. S. de Larclause. — Transmission électrique de la puissance motrice à distance. — Expériences de M. Marcel Deprez, à Munich, et à la gare du Nord, à Paris. L. Poillon. — Rapport de M. Jenkins sur le Nord, de la France et sur le Danemark. E. Chesnel. — Herse Puzenat. A. Dubois. — Le charbon et la rage. Guerrapain. — Sauvetage des animaux de l'espèce bovine dans les incendies. Eug. Gayot. — Société nationale d'agriculture de France. P. Poillé. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires: Fig. 38. Herse Puzenat à barres moisées. — Fig. 39 et 40. Assemblage des dents de la herse. — Bureaux 26 rue Jacob, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1151<sup>e</sup> livraison (17 mars 1883). — Exploration du Haut Niger, par M. le commandant Gallieni, de l'infanterie de marine. — 1880-1881. — Texte et dessins inédits. — Exploration du lieutenant Vallière dans le Birgo et le Manding. — Onze gravures de Riou. — Bureaux

à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Molière. — Œuvres complètes, orné de 70 gravures, d'après Moreau et Boucher. 8 volumes in-18 avec reliure demi-chagrin, doré en tête. Prix: 50 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

L'Art national, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII<sup>e</sup> siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix: 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 fr., payables 5 fr. par mois. Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

**EXCELLENTE OCCASION**

A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

CHEMISES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

**AU GRAND MAGASIN VERT**  
MAISON DE CONFIANCE  
**N.-B. LAUR**

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.  
NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. L. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES  
sur mesure  
pour  
HOMMES

**L'EAU de SUEZ** **MAUX de DENTS** et par conséquent, l'Extraction & l'Aurification. S'adresser à M. Suez, 10, rue Ampère, PARIS.

BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande. **L'ALCOOLAT DE SUEZ** SUPPRIME IMMÉDIATEMENT LES DOULEURS RHUMATISMALES. Pharm. BÉRAL, 14, rue de la Paix, Paris. BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande.

**SE TROUVE A CAHORS, dans toutes les meilleures maisons de parfumerie.**

**NOUVEAU FER**  
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
**INDISPENSABLE**  
A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.  
POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :  
**Économie, Propreté, Salubrité.**  
Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**  
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.  
Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.  
Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

GRANDS MAGASINS DU  
**Printemps**  
PARIS  
**INAUGURATION**  
DES  
**NOUVEAUX MAGASINS**  
comprenant toute la façade sur la Rue du Havre, une partie du Boulevard Haussmann, toute la longueur sur la rue de Provence et partie de la rue Caumartin.  
**Vient de Paraître**  
le Catalogue général illustré, lequel sera adressé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande par carte postale ou lettre affranchie adressée à  
**MM. JULES JALUZOT & C<sup>ie</sup>**  
Paris  
Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du **PRINTEMPS**.  
EXPÉDITIONS FRANCO de Port de tout Achat au-dessus de 25 francs.

**VIGNES AMÉRICAINES**  
Provenance franc de pied Américain.  
**MASSOU**  
Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)  
PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f.	43 f.	Jacquez, lo cent, 6 f.	25 f.
Solonis, — 5 "	43 "	Herbement, — 5 "	22 "
Viala, — 4 "	40 "	Cuningham, — 4 "	22 "
York-Madeira, — 6 "	20 "	Elvira, — 6 "	25 "
Clinton, — 50 c.	2 "	Othello, — 40 "	100 "
Taylor, — 50 c.	2 "	Noah, — 25 "	40 "

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.  
Greffes sur Boutures. Racinés.  
Riparia, le cent, 22 f. 35 f. Viala, le cent, 22 f. 30 f.  
Solonis, — 22 " 30 " Herbement, — 25 f.

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.  
RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au Dock, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.  
Franco, rendu en gare et d'emballage.

**MAISON DES 100.000 PALETOTS**  
CAHORS, Boulevard Nord.  
**A. PAQUIGNON**  
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843  
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ  
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.  
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.  
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS  
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, h. s. g. d. g.  
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.  
La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.  
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE  
**PRIX FIXE INVARIABLE**  
Tous les Envois sont faits franco.

**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**  
Le **PRINTEMPS** se charge pour le compte de tous ses Clients sans autres frais que le remboursement des droits de timbre et de courrage à l'agent de change, de l'achat et de la vente au comptant de toutes valeurs négociables à la Bourse de Paris, ainsi que de l'encaissement gratuit de tous les Coupons échus. — Le produit de ces valeurs est sur demande conservé en compte courant à disposition, rapportant intérêt de 3 0/0 l'an. — Un carnet de chèques est délivré aux déposants qui en font la demande.

**Le Propriétaire-Gérant A Layton.**

**VICHY**  
Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.  
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.  
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de  
**LA COMPAGNIE**  
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.  
**200,000** fr. à placer sur signatures solvables propriétaires ou commerçants. Ecrire franco à M. Vincent, 14, rue Hautefeuille, Paris.

**A LOUER**  
Présentement  
**UN APPARTEMENT**  
DE SIX PIÈCES  
AUX TILLEULS,  
Rue du Lycée, 27.  
**POMMADE BERTINOT**  
Pour la guérison radicale et infailible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.  
Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.